MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

robert wlerick

Lycée des Métiers des Services Robert Wlérick
6 rue Jean Macé – B.P. 267
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
☎ 05.58.46.18.18 – Télécopie : 05.58.06.37.06

Mont de Marsan le 23 septembre 2020

ORGANISATION ET PRESTATIONS DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Accès au service :

L'accès aux services se fait sur simple demande au service intendance après autorisation du chef d'établissement. Tout trimestre commencé, à partir du moment où la constatation des frais scolaires est faite, est dû dans son intégralité.

Un dispositif de biométrie (reconnaissance du contour de la main et/ou une carte magnétique personnalisée) contrôle l'accès des usagers.

Ouverture des services en période scolaire :

Restauration : du lundi au jeudi de : 11 H 45 à 13 H 10
le vendredi de : 11 H 30 à 13 H 00
Restauration du soir : les lundis, mardis, mercredis et jeudis à 18 H 50
Hébergement (internat) : du lundi matin au vendredi 7H 00

Prestations :

Demi-pension : forfait 4 ou 5 jours : Déjeuner.
Pension : forfait 4 nuits, 5 jours : Petit déjeuner, déjeuner, dîner, nuit.
Literie, linge et effets divers au besoin.
Commensaux : prestations à l'unité : Petit déjeuner, déjeuner, dîner, nuit.

Remises d'ordre :

Au prorata temporis et dans certains cas : exclusion du fait de l'administration, décès, changement d'orientation, changement d'établissement ou vie active, service non fait (fermeture du service), stage lié à la scolarité, voyage scolaire, déplacements à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS, maladie à compter de deux semaines d'absences consécutives et justifiées par un certificat médical.

Paiement :

Forfait DP et INT : Base forfaitaire 180 jours/annuel payable en trois versements sur la base de 60 jours en moyenne par trimestre à réception de la facture et avant la fin du trimestre. Le paiement fractionné sur le trimestre peut être accordé par le comptable.
Prestations à l'unité : payables au comptant et d'avance. Le paiement sur facture peut être accordé par le comptable.
Tarif : L'hébergement ponctuel d'élèves issus d'un autre établissement scolaire peut nous amener à héberger sur la seule prestation nuit + petit déjeuner. Il appartient de faire voter au conseil d'administration un tarif à la nuitée quand la personne hébergée n'est pas un élève issu d'un autre lycée appartenant à la région Nouvelle Aquitaine.
Le conseil d'administration vote le prix de 10.00 € pour la nuitée seule en dehors des périodes d'ouverture du lycée.
Le conseil d'administration vote le prix de 10.00 € pour la nuitée avec petit déjeuner en plus (1.55 €) pendant les périodes d'ouverture du lycée (pour les hébergements hors élèves du CFA). Pour les élèves du CFA, le prix de la nuitée est fixé à 7.00 €.
Les tarifs sont susceptibles de varier en fonction de la tarification fixée au 1er janvier de chaque année en commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le Proviseur,
L'Adjoint Gestionnaire
Gabrielle FLORIAN

L.P. Robert WLERICK 40005 MONT DE MARSAN